11e ANNÉE. — N° 544 PARAIT LE SAMEDI 29 Juin 1895

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0,20
Commerciales (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Les lois d'accroissement

On n'est jamais trahi que par les siens. Le *Figaro*, qui a mené une campagne très active contre les lois d'accroissement, a consulté l'autre jour, par la voie de son courrier, ses lecteurs sur les dites lois.

« Quand on parle du droit d'accroissement et des lois spoliatrices, lisons-nous dans les colonnes de notre confrère, l'erreur commune est de croire qu'il s'agit d'un impôt spécial inventé pour ruiner les congrégations. Ce que le législateur a essayé de faire, c'est de soumettre au droit commun les biens, meubles et immeubles, possédés par les associations. »

Rien de plus juste, n'est-ce pas? Le rédacteur de la note ajoute bien que le législateur s'est trompé en 1880, en ne prévoyant pas les effets de l'application du droit commun à des congrégations ; mais la taxe de 1880 a été modifiée. Et après avoir fait observer que, contrairement à une opinion courante, le droit d'accroissement ne fait en aucune façon double emploi avec la taxe de main-morte, représentative de l'impôt de transmission entre vifs, c'est-à-dire le droit de vente, le *Figaro* l'explique ainsi sur le quantum du droit d'accroissement :

« Le droit d'accroissement, lui, calculé à raison de quarante centimes par cent francs, a pour but de faire payer aux associations une taxe représentative de l'impôt de succession, qu'elles ne payent pas pour les biens qu'elles possèdent. Il n'est pas inique, non plus que ruineux. Une congrégation plus sage, mieux conseillée que les autres, paye depuis quinze ans ce fameux droit d'accroissement. Non seulement elle n'a pas été ruinée, mais sa prospérité ne fait que s'accroître, pour le plus grand profit des malheureux qu'elle soulage. Cette congrégation modèle à tous les points de vue, il n'est personne au monde qui ne la connaisse et l'honore : c'est la congrégation des petites sœurs des pauvres.

Ni ruineux, ni inique. Que vont dire les évêques, les curés, les vicaires et toutes les feuilles cléricales qui ont crié avec un si bel entrain à la spoliation? Les congrégations devaient être ruinées, et en voilà une qui paye et qui prospère. On ne pouvait démontrer avec plus d'évidence l'inanité de tant de colères, qui faisaient et font partie de la politique cléricale.

TRIBUNE LIBRE

Revision de la Constitution

XVI

Rapport des Sages

Au géant souverain de France

— Suite —

Grand Maître,

Il nous reste à justifier la période de vingt ans que nous avons tracée pour la durée de notre pacte social.

Et sur ce point, nous n'avons qu'à nous appuyer sur des faits.

Pour l'opinion publique en Europe, il est à peu près acquis qu'en France on change de gouvernement tous les vingt ans, et cela est vrai ; car si nous regardons cent ans en arrière de notre époque, nous trouvons effectivement cinq ou six gouvernements différents qui se sont succédé depuis la Révolution de 1789. Nous avons, en effet, le premier Empire, Louis XVIII et Charles X, Louis-Philippe, l'interrègne de 1848, le second Empire et enfin la république des opportunistes, qui nous a valu la constitution de 1875.

Aujourd'hui, on veut la République avec des républicains, et nous estimons que c'est de toute logique et de toute justice.

Il ressort donc brutalement que, lorsque un des régimes que nous venons d'énumérer avait duré de 15 à 20 ans, il était usé et usé au point de ne plus pouvoir fonctionner. Il était alors renversé et démoli par les plus actifs avec l'approbation de l'opinion publique.

Les historiens et les philosophes du XXme siécle, diront que les gouvernements qui se sont succédé en France pendant le XIXme siècle étaient moins des régimes que des accidents ; mais, en attendant, nous pouvons déclarer qu'après chaque période de quatre lustres en moyenne, la majorité de la population en France trouvait mauvais et mettait au rebut ce qui avait était proclamé acceptable vingt ans auparavant. — On n'est donc pas appréciateur audacieux ou téméraire en estimant qu'il y a eu des accidents plutôt que des régimes de gouvernement pendant le XIXe siècle, et il faut bien reconnaitre que, pour un grand pays comme la France, une organisation gouvernementale qui s'use et se détraque tous les vingt ans en détruisant son auteur, ne constitue qu'un système vicieux et fragile que l'intérêt général commande d'abandonner au plutôt pour le remplacer par une machine sérieuse et sûre fonctionnant sans bruit et sans à-coups.

La Royauté était un système assez solide, puisque, pendant quinze siècles, on a pu dire : le roi est mort, vive le roi ! La Révolution a détruit la royauté parce qu'une transformation sociale à peu près radicale a rendu nécessaire, indispensable, la fin de l'ancien régime.

Avec douze millions d'électeurs et un budget de quatre milliards, il est plus que difficile, il est impossible d'avoir un Gouvernement personnel, et le jour que les rois ont eu besoin des peuples ainsi que de leurs bourses, ce jour-là les rois ont rabattu la Royauté et semé la République.

Quoi de plus naturel qu'une période de transition longue d'un siècle ait été nécessaire ponr voir tomber et mourir complètement le vieil arbre d'abord et voir naître et grandir le nouveau ensuite.

Rien ne pouvait encore ici arrêter la marche ascendante de l'un, ainsi que la chute de l'autre et celle de ses rejetons abâtardis. — La République était née avec une force invincible, elle était indéracinable, et quand on essayait de la comprimer ou de la rabattre, on ne faisait que la répandre en nappe souterraine. A chaque changement de Gouvernement, si le vieil homme criait : « Vive le roi ! » le peuple criait : « Vive la République ! », et à ce jeu on a usé toutes les formes monarchiques.

De tout cela il faut conclure qu'après chaque période de vingt ans le rejeton royal était vieux et mourait épuisé par les efforts constants qu'il lui fallait faire pour soutenir le moyen de gouvernement contre nature qu'il avait imaginé, tandis que l'arbre républicain faisait souche et poussait dans le sol de plus profondes racines, jusqu'au jour où tous les rejetons de l'ancien régime, séchés, pourris, déchiquetés et réduits en poussière, faisaient place au Chêne populaire inébranlable et luxuriant qui s'élevait vers les cieux, plein de force et de majesté, pour abriter le Géant Français qui l'avait fait naître et grandir.

Qu'est-ce qu'il faut à ce Géant pour le rendre cinquante fois séculaires ?

— Une sève vivifiée tous les vingt ans par la génération dominante nouvelle, pas plus.

Telles sont les raisons qui nous ont amené à fixer une durée de vingt ans pour notre pacte social.

Avec cela, nous avons un système de gouvernement toujours vivace, toujours rajeuni et toujours immortel, et nous sommes d'accord avec les articles 28 de la Constitution du 24 juin 1793, 338 de la Constitution du 22 août 1795. Avec cela nous avons une organisation des pouvoirs et une machine gouvernementale toujours solides, toujours perfectibles ; des homme toujours vigoureux, toujours sages, prenant les uns après les autres, d'une main toujours ferme, la barre du gouvernail, et pouvant faire espérer à la France, après quinze siècles d'oppression, cinquante siècles de liberté. . . . . ,

Il nous faut dire un dernier mot sur l'article 34, relatif à l'Assemblée régulatrice.

Le rôle de cette Assemblée, nous l'avons déjà indiqué.

C'est par ses soins que toutes les mesures gouvernementales doivent rester encadrées dans la sphère constitutionnelle tracée pour les progrès, les évolutions et les transformations que la génération dominante est en train de faire suivant les lois de la nature.

C'est par ses soins que le Gouvernement de tous par tous et pour tous doit être respecté.

C'est par ses soins que les grandes assises plébiscitaires doivent être tenues.

C'est par ses soins et sous son contrôle que tous les pouvoirs élus ou constitués doivent accomplir leur promesse de fidélité au peuple français et d'obéissance à la Constitution.

C'est par ses soins que les grandes solennités doivent revêtir un caractère majestueux et imposant.

L'Assemblée régulatrice est donc la sanction de notre système constitutionnel.

Et c'est par ses soins encore que doivent être frappés, au nom du Géant souverain de France, ceux qui auraient le malheur de trahir leur serment, prêté en face du monde civilisé, pour la prospérité de la nation et le triomphe de la République.

L'article 35 sera développé au chapitre II des Pouvoirs publics, qui va suivre.

(*A suivre.*) X. Y.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

La Motte-du-Caire. — Élections au Conseil général. — *Procès-verbal d'une réunion extraordinaire des Maires, Adjoints et Conseillers municipaux des treize communes du canton de La Motte :*

L'an mil huit cent quatre-vingt quinze et le vingt du mois de Juin, à dix heures du matin les Maires, Adjoints et Conseillers municipaux du canton de La Motte se sont réunis en séance privée, à l'effet de désigner un candidat républicain au Conseil général, à opposer à M. le vicomte d'Hugues, aux prochaines élections du 28 juillet, et un candidat au Conseil d'arrondissement, en remplacement de l'honorable M. Brunet, qui ne croit pas devoir solliciter le renouvellement de son mandat.

Présents :

Commune du Caire. — Martin Antoine, Burle Célestin, Dumas Fidèle, Magnan Joseph, Rolland Thiers, Martin Hilaire, Clément Maurice.

Commune de Chateaufort. — Brémond Fortuné, Sarlin Louis, Richard Joseph, Collomp Pierre.

Commune de Claret. — Grange Gustave, Conchy Aimé, Richier Joseph, Arnaud Joseph, Conchy Antoine, Queyrel Casimir.

Commune de Curban. — Roche Etienne, Preve François.

Commune de Melve. — Ailhaud Alphonse, Nebon Bernard, Girard Gustave, André Auguste, Ailhaud Théophile, Blanc Martiol.

Commune de Nibles. — Landric Baptistin, Reynier Antoine, Roman Joseph.

Commune de Sigoyer. — Reynaud Pierre, Latil Adrien, Roux Félicien.

Commune de Thèze. — Arnaud Théophile, Touche Tercide, Arthaud Théophile.

Commune de Vallavoire. — Turcan Albert, Bouchet Alphonse, Prève Auguste.

Commune de Vaumeilh. — Touche Léo, Collomp Thimoléon, Touche Polynice, Sarlin Ernest.

Commune de La Motte. — Payan Séraphin, Bernard Désiré, Hugues Louis, Ayasse Antoine, Siard Louis, Mayol Antoine, Reymond Hippolyte, Reymond Benoni.

M. Mayol, maire de La Motte, promoteur de la réunion, invite l'Assemblée à procéder à la nomination d'un président, d'un vice-président, de quatre assesseurs et d'un secrétaire.

Sont élus et prennent place au bureau : MM. Blanc Martial, conseiller municipal de Melve, *président ;* Reymond, adjoint de La Motte, *vice-président ;* Richier, maire de Claret ; Prève, maire de Curban ; Mayol, maire de La Motte ; Girard Gustave, conseiller municipal de Melve, *assesseurs ;* M. Reymond, conseiller municipal de La Motte, *secrétaire.*

M. le président expose que les membres présents doivent prendre l'engagement de respecter les décisions de l'Assemblée et de soutenir les candidats réunissant la majorité, qui, de leur côté, doivent s'engager à s'effacer devant celui d'entre eux qui sera désigné et à lui prêter leur concours.

M. Mayol donne lecture d'une lettre de M. Bontoux, s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion, mais prévenant toutefois ses amis qu'il sera heureux d'être leur porte-drapeau, au cas où il serait choisi par l'Assemblée, et s'engageant à se désister en faveur de celui de ses concurrents qui aura obtenu la majorité.

Aucun candidat n'étant présent et personne n'ayant demandé la parole, il est procédé au scrutin secret pour le choix du candidat.

Nombre de votants : 52. — Bulletins

© VILLE DE SISTERON

trouvés dans l'urne : 52. — Majorité absolue : 27.

Ont obtenu :

M. Bontoux Félix, percepteur à Avignon	39 voix
M. Massot Martiol, notaire à La Motte	8 —
M. Prève Calixte, conseiller d'arrondissement et architecte de la ville de Sisteron	3 —
M. d'Hugues, député	2 —
M. Chauvin, coiffeur à Sisteron	0 —
Total	52 voix

En conséquence, M. Bontoux Félix, percepteur à Avignon, est proclamé seul candidat au Conseil général, aux élections du 28 Juillet 1895.

Il est ensuite procédé à la désignation d'un conseiller d'arrondissement.

Votants : 52. — Bulletins trouvés dans l'urne : 52. -- Majorité absolue : 27.

A obtenu :

M. Mayol Antonin, maire de La Motte	52 voix

En conséquence, M. Mayol est proclamé seul candidat au Conseil d'arrondissement, aux élections du 28 Juillet 1895.

Fait en triple expédition, à La Motte, le 20 Juin 1895.

Le Président, M. BLANC. *Le Vice-Président,* H. REYMOND.

Le Secrétaire, B. REYMOND.

Les Assesseurs, RICHIER, PRÈVE, GÉRARD, MAYOL.

Nous recevons, d'autre part, la lettre suivante :

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

« L'heure n'est plus aux vaines discussion, et je suis autorisé à déclarer que M. Bontoux ne répondra que par le plus profond dédain aux attaques de M. Chauvin et laissera volontiers le monopole de l'injure et de la diffamation à l'*Union Sisteronnaise* et au *Publicateur*.

« Les personnalités de l'ancien député de Sisteron et de M. Prèves ne sont pas en jeu ; la question est plus haute ; la lutte est dans le canton de La Motte, entre la République et la réaction.

« Sur la convocation de l'honorable M. Mayol, maire de La Motte, dont, j'espère, personne ne contestera le républicanisme, les maires, adjoints et conseillers municipaux du canton se sont réunis en *Congrès* le jeudi 20 juin, à l'effet de désigner un candidat républicain à opposer à M. le vicomte d'Hugues, lors des prochaines élections au Conseil général.

« On a lu ci-dessus, dans le procès-verbal de la réunion, quel a été le résultat du Congrès désignant M. Bontoux seul candidat au Conseil général et M. Ant. Mayol au Conseil d'arrondissement.

« Que reste-t-il à faire à tous les républicains, sinon de taire leurs préférences, de s'incliner devant les décisions souveraines du Congrès et de se rallier sans arrière-pensée aux candidatures de MM. Bontoux et Mayol.

« Ceux-là seuls pourront être taxés de semer la division dans le camp républicain, qui s'écarteraient de cette ligne de conduite.

« J'ai tenu, aujourd'hui, à bien établir les responsabilités. Je connais assez M. Prèves pour être certain qu'il ne voudra pas se mettre en révolte ouverte contre les amis qui lui ont autrefois accordé leur confiance en le nommant conseiller d'arrondissement. S'il en était autrement, à lui seul et à ses amis serait imputée la défaite du parti républicain et le succès de M. d'Hugues, dont l'échec ne peut faire l'ombre d'un doute, si les républicains marchent unis au scrutin.

Un Électeur du canton de La Motte.

CHRONIQUE MARSEILLAISE

Vous cherchez du nouveau ? Allez donc en Orient. La République s'y prépare. Elle s'épanouit en Asie, la terre classique du despotisme ; elle s'infiltre dans la Chine, l'Empire du Fils du Ciel ; elle fleurit à Honolulu, en Polynésie.

***

Les Polynésiens avaient une monarchie et une reine appelée Lilinokalani.

Un jour ils se dirent : « Il est meilleur de commander que d'obéir ; d'être aux honneurs que de gémir à la peine. » Ils invoquèrent la Liberté, appelèrent la reine despote et tyran ; des érudits la traitèrent de Frédégonde. A ce mot, le patriotisme déborde, on remplit avec énergie le devoir sacré de l'insurrection. Lilinokalani fut renversée et rendue à ses loisirs. Les vainqueurs installèrent la République à Honolulu et gouvernèrent.

***

Les Polynésiens exclus du pouvoir, des faveurs et des fonctions, s'instituèrent en opposition. Ils invoquèrent la Liberté, appelèrent les ministres tyrans et satrapes. Des savants les traitèrent de Cabchiens. Après cet outrage, il fallut arborer l'étendard sacré de l'insurrection. Les insurgés furent vaincus par les sicaires du gouvernement et Lilinokalani condamnée à un an de prison et cinq mille dollars d'amende pour complicité de tentative révolutionnaire contre un gouvernement issu d'une révolution.

***

Jusqu'à ce jour, l'Espagne ne passait guère pour la terre promise des musiciens et des chanteurs. Elle avait la spécialité des castagnettes, du boléro et de la cachucha. Mais cette musique-là se danse ; elle s'exécute avec les magnifiques jambes, les souplesses et ondulations de corps des Andalouses et des Valenciennes. L'Espagne avait bien eu pour ministre un illustre soprano. Mais cet homme sans virilité était Italien et se nommait Farinelli. Eh bien, voici que l'Espagne nous adresse, par la mugnificence d'une bienfaisante direction... des mandolines ? des guitares ? Fi donc ! Une élite de *Cinquante-Cinq* prodiges de 4 à 12 ans, des musiciens de force à donner des leçons à ce pauvre Mozart qui improvisait au clavecin, à 8 ans, en présence de Marie-Antoinette, devant le grand Gluck, à la fin du XVIIIe siècle, à la Cour de France, à Versailles.

Les *Cinquante-Cinq* petits chanteurs de 4 à 12 ans exécutent des duos, des chœurs avec une incomparable maestria, une sûreté d'attaque, une justesse, un ensemble, un art des nuances parfaits, à la fin du XIVe siècle, à l'**Alhambra**, à Marseille. Pour mieux attirer la foule et la ravir, tout se dit, tout se chante en espagnol. Cela s'appelle la troupe Zarzuela — Vive Zarzuela.

***

Bien souvent j'ai demandé ce que deviendrait le Marseillais qui n'a pas la passion de la *Manille aux enchères*, si l'*Alhambra*, l'*Alcazar* et le *Palais-de-Cristal*, venaient à lui manquer, et puis la *manille aux enchères*, quoique poignante d'émotions, ne suffit pas à combler les vides de l'imagination et du cœur. Jugez de sa douleur s'il ne trouvait plus l'*Alcazar*, le *Palais-de-Cristal* et l'*Alhambra*. Il y a bien la plage. Oh ! oui, le Marseillais aime la Mer, mais devant une savoureuse bouillabaisse, un gigot à l'ail, des plantureuses bottes d'asperges, des amas de fraises, des processions de bouteilles versant « sec et souvent » de copieuses rasades. Mais c'est le plaisir d'un jour. Marseille le réclame, et à Marseille il réclame à grands cris le *Palais-de-Cristal*, l'*Alhambra* et l'*Alcazar*.

***

Les fêtes de la Pentecôte ont appris au Marseillais le chemin de la Bastide, de la Villa ou du Château. Il y court prendre le frais et croire y goûter l'ombre. D'autres vont s'ébaudir à l'*Alcazar* aux pirouettes des Lauri-Lauri's sur les toits, à leurs plongeons dans les cheminées, à leurs sorties des tuyaux de poêle.

***

La statistique prétend que la population diminue. A qui s'en prendre ? Ce n'est certes pas au *Palais-de-Cristal* ; il dépense un travail énorme à enchanter les yeux aux délices de MARSEILLE S'AMUSE, « pour entretenir le principe. »

***

La question coloniale vient de faire de rapides progrès à Paris, à l'hôtel Continental. D'abord, on s'est uni. Pour cimenter l'union, il n'est tel qu'un banquet. Dans un banquet, il faut boire : le ministre boit à l'union avec discours ; hommes d'Etat, grands chefs coloniaux, tout boit avec toasts et sans calembour.

Quand Auguste avait bu, la Pologne était ivre.

Voilà nos colonies prospères. Buvons !

***

Marseille a découvert un grand homme de plus.

Bien entendu, elle ne lui a pas donné le jour ; c'est un étranger et répond au nom prédestiné de Succi. Cet homme est illustre ; c'est la merveille du siècle, sur l'affiche. Jugez un peu : il vient de jeûner pendant **trente** jours, sous la surveillance d'un comité, et ce coup de génie pour la seconde fois. Il est question de lui ériger une statue.

En attendant, il se montre au public moyennant 0 fr. 50, dans le salon Pain. Il vous parle et vous donne la recette pour rester *quinze* jours sans manger, au moyen de la liqueur qu'il rapporte d'Afrique. Le dimanche 16 courant, il s'est promené dans les rues de Marseille en triomphateur, à cheval, dans une armure, avec casque empanaché, comme un paladin du Moyen Age. Puis il est allé au Roucos-Blanc, plonger et nager à l'admiration du public.

Il ne pèse plus que 11 kilos 700, sur l'affiche.

Marseille est dans l'enthousiasme.

MARIUS SEGUR.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

SISTERON

Lettre Ouverte

Sisteron, le 28 Juin 1895.

A Monsieur le Maire de Sisteron.

MONSIEUR LE MAIRE,

Samedi 22 Juin, le Conseil municipal était convoqué en réunion privée pour examiner une affaire locale. Onze membres avaient répondu à votre appel.

J'ai eu l'honneur de vous demander des explications au sujet du départ de la garnison et vous ai invité à nous dire s'il était à votre connaissance que ce départ fût définitif.

En réponse à ma question, vous avez d'abord communiqué au Conseil deux lettres adressées aux Sénateurs des Basses-Alpes et à MM. Fruchier, Reinach, Deloncle et Delombre, députés, pour les prier de faire une démarche auprès du Ministre. Vous avez ensuite donné lecture d'une lettre du Ministre de la Guerre en réponse à cette démarche. Dans cette lettre, le Ministre déclarait en termes formels que la suppression de la garnison de Sisteron avait été décidée dans un but statégique et qu'elle était IRRÉVOCABLE

Je vous ai déclaré alors qu'en présence de la gravité de cette communication, il importait de convoquer d'urgence le Conseil en séance publique, pour délibérer sur les mesures à prendre. Vous avez ajourné cette réunion à une date illimitée, attendant, disiez-vous, pour la provoquer, d'avoir reçu de nouveaux documents.

J'ai cru devoir vous dire qu'à mon avis il fallait sans retard et sans tergiversation prendre des mesures efficaces. Vous m'avez demandé lesquelles ; je vous ai répondu qu'il n'y en avait qu'une : la démission en masse de tout le Conseil municipal.

Vous n'avez point partagé cette manière de voir, et sur l'avis de quelques-uns des membres présents, vous avez déclaré que le Conseil ne pourrait discuter ma proposition de démission qu'après les élections au Conseil général et les élections sénatoriales.

Tel est l'état de la question. Les intérêts de notre ville sont, de l'avis de tous, profondément lésés. La convocation immédiate du Conseil s'impose.

Elle ne saurait être ajournée plus longtemps sans compromettre et nos droits et nos intérêts. Un plus long retard n'aurait-il pas d'irréparables conséquences ?

J'ai cru devoir, Monsieur le Maire, pour dégager ma responsabilité de conseiller municipal, poser publiquement la question.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

C. BONTOUX,
Conseiller municipal,
Avocat-Avoué à Sisteron.

—)o(—

Syndicat L'Avenir. — Nous rappelons aux sociétaires que la réunion générale du Syndicat a lieu demain dimanche, 30 juin, à 3 heures, au siège du Syndicat, rue de la Mission.

—)o(—

M. Gaston Beïnet, dont divers journaux ont publié la lettre aux électeurs, est jusqu'à ce jour seul candidat au Conseil général dans notre canton.

Le seul reproche sérieux formulé contre cette candidature est d'avoir une allure républicaine trop avancée.

—)o(—

ETAT CIVIL

du 21 au 28 Juin 1895.

Néant.

Rêves Ailés

Voltigeant autour de nos têtes,
Les rêves sont des oiseaux bleus
Que chérissent tous les poètes ;
Habitants d'un ciel nébuleux,
Les rêves sont des oiseaux bleus.

Parfois aussi dans la nuit noire,
Les rêves sont des oiseaux blancs ;
Se posant sur les fronts d'ivoire,
Ils rendent les enfants tremblants.

Mais que de fois dans la nuit blanche
Les rêves sont des oiseaux noirs !
Quand une âpre douleur s'épanche,
Ombres vagues des désespoirs,
Les rêves sont des oiseaux noirs !

VICTOR BRETON.

Flair de Bébé

En tombant des bras de sa bonne,
Bébé, qui s'est fait du Bobo,
Pleure et crie afin qu'on lotionne
Sa bosse au Savon du Congo.

Mme de Tugnac, au Parfumeur Victor Vaissier.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 26 Juin 1895.

Tout l'ensemble du marché est bon ; seules les Rentes Françaises présentent une certaine lourdeur. Le 3 o/o revient à 101.92 ; le 3 1/2 à 107.57.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 902 : — Le Comptoir National d'escompte est tenu à 597. 50. — Ferme attitude de la Société Générale à 497.50. Le Crédit Foncier est traité de 817 à 820.

Depuis hier les actions du Bec Auder se négocient au parquet. L'admission de ces titres à la cote officielle à été saluée par une véritable explosion de hausse ; on est à 1420 et 1430.

Les obligations 5 o/o de la Compagnie Electrique de la Rive Gauche de Paris continuent à être en faveur auprès de l'épargne, qui les recherche à 489.

Le marché des mines d'or possède une grande animation. La Buffelsdoorn Estate maintient ses hauts cours à 178.75. La Monte Rosa est ferme à 35.50. La Lower Roodepoort se négocie couramment à 23.50.

Plus d'animation sur les Chemins Français.

Marché d'Aix

du 27 Juin 1895.

Bœufs limousins	»	»»	a	»	»»
Gris	1	50	à	1	55
d'Afrique	1	25	à	1	30
Bœufs du pays	»	»»	à	»	»»
Moutons du pays	»	»»	à	»	»»
de Barcelonnette	»	»»	à	»	»»
de Gap	»	»»	à	»	»»
Moutons Africains	1	45	à	1	55
Réserve	1	60	à	1	65

ÉTUDE
de
Me Auguste BASSAC
Notaire
à Sisteron (Basses-Alpes)

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le **Dimanche 14 Juillet 1895** (**jour de la Fête Nationale**), à *deux heures après midi*, à Volonne, dans la salle de la Mairie, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et volontaires des immeubles ci-après désignés, situés sur le terroir de Volonne et appartenant à Madame Philippine-Claire SENÈQUE, épouse de Monsieur Adolphe-Marius BRUN, cordonnier à Sisteron.

DÉSIGNATION

Et Mises à Prix

PREMIER LOT

Propriété arrosable avec bastidon, complantée d'arbres fruitiers et de quelques oliviers, quartier de Savin, lieu dit la Sebière, contenant environ 15 ares, confrontant : du levant, le chemin du Plan ; du nord, Jean-François Germain ; du couchant, la Durance, et du midi, Louis Rolland.

Mise à prix : deux cents francs, ci. . . . . , 200 fr.

DEUXIÈME LOT

Propriété arrosable en nature de pré, complantée en arbres fruitiers, quartier de Sainte-Catherine, lieu dit la Souparde, contenant environ 8 ares, confrontant : du levant, Aimé Roux ; du nord, Martial Baile ; du couchant, chemin du Plan, et du midi, Magaud.

Mise à prix : cent cinquante francs, ci. . . . . 150 fr.

TROISIÈME LOT

Labour au quartier de la Croix, dite petite Croix, contenant environ 8 ares, confrontant : du levant, Bonaventure Blanc ; du nord, Maurel ; du couchant, Peyrol, et du midi, le vallon

Mise à prix : deux cent cinquante francs, ci . . . . . 250 fr.

QUATRIÈME LOT

Olivette avec petit banquet dans le bas, au quartier de la Croix, contenant environ 28 ares, confrontant : du levant, Marius Barthélemy ; du nord, Jullien et Barras ; du couchant, la Durance, et du midi, les hoirs Toppin.

© VILLE DE SISTERON

Mise à prix : quatre cents francs, ci . . . . . 400 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me BASSAC, Notaire.

ÉTUDE

DE

Me Auguste BASSAC

Notaire

à Sisteron (Basses-Alpes)

VENTE

Volontaire aux Enchères publiques

PAR LICITATION

Avec le concours d'Étrangers

Le *Dimanche 7 Juillet 1895*, à 2 heures après midi, il sera procédé, à Sisteron, en l'étude et par le ministère de Me BASSAC, notaire, à la vente aux enchères publiques à titre de licitation amiable, avec concours d'étrangers, des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de M. Jean-Baptiste AILLAUD, en son vivant propriétaire à Sisteron.

DESIGNATION

ET MISES A PRIX

PREMIER LOT

Maison d'habitation sise rue Saunerie, composée de rez-de-chaussée servant d'atelier de charronnage, de plusieurs étages et d'une terrasse au-dessus, confrontant : du levant, rue ; du midi, les hoirs Blanc; du couchant, la rue Saunerie, et du nord, les hoirs Richier.

Mise à prix : quatre mille francs, ci . . . . . 4.000 fr

DEUXIÈME LOT

1° Maison d'habitation sise même rue Saunerie, composée d'un rez-de-chaussée où se trouvent un magasin et une cuisine, d'un premier, second et troisième étages, avec chambres et combles, confrontant : la rue Saunerie, Anne Siard et la rue de La Coste;

2° Ecurie avec grenier à foin, séparés de la maison par la rue de La Coste.

Mise à prix : quinze cents francs, ci . . . . . 1.500 fr.

TROISIÈME LOT

1° Terre labourable, quartier de Mardaric ou Virail, contenant environ 82 ares, confrontant : du levant, Chauvin ; du midi, Feraud et les hoirs Bontoux ; du couchant, les hoirs Borel, et du nord, Siard ;

2° Bastidon à côté de ladite propriété, le long et en dessus du chemin de Sisteron à Saint-Geniez.

Mise à prix : neuf cents francs, ci . . . . . 900 fr.

QUATRIÈME LOT

Propriété en nature de labour et pré arrosable, sur laquelle se trouvent deux petits bâtiments, quartier du Plan de Laidet, contenant environ 70 ares, confrontant : du levant, Turin ; du midi, Bontoux ; du couchant, Bernard, et du nord, chemin.

Mise à prix : deux mille francs, ci. . . . . 2.000 fr.

CINQUIÈME LOT

Labour, vague et bosquet, quartier de Chaterusse, contenant 65 ares 10 centiares, touchant : les hoirs Banse, vallon et chemin.

Mise à prix: cent cinquante francs, ci . . . . . 150 fr.

SIXIÈME LOT

Terre arrosable, quartier de Sarrebosq, contenant 21 ares, touchant Thélène et chemin.

Mise à prix : deux cent cinquante francs, ci . . . . . 250 fr.

S'adresser, ponr visiter les maisons, à Mme veuve AILLAUD, et, pour tous les autres renseignements, à Me BASSAC, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Notre Prime

Partout où la fièvre typhoïde résiste au froid, l'usage des eaux minérales naturelles s'impose comme une nécessité de premier ordre. Nos « Bernardins » de Vals sont des eaux de table excellentes ; elles facilitent la digestion, préviennent les gastriques, les gastralgies et toutes les indispositions du tube digestif. Tous les médecins que nous avons consultés — et dans le nombre il en est d'illustres — sont d'accord pour en prescrire l'usage habituel et constant et pour affirmer que l'on n'en peut retirer que des bienfaits.

Pour recevoir une caisse de 50 bouteilles, adresser un mandat-poste de 15 fr. à l'administration du *Sisteron-Journal*. Les frais de port se paient à part et en sus, au moment de la livraison.

Le plus efficace pour rendre aux cheveux gris ou blanchis, la couleur et la beauté naturelles.

Il fortifie et embellit la chevelure.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs.
Fabrique: 26 Rue Etienne Marcel. Paris.

Se trouve à Sisteron, chez M. REBATTU fils aîné, Mercerie-Parf., rue Porte de Provence.

MUSÉE DES FAMILLES, édition populaire illustrée

Sommaire du N° 26. — 27 Juin 1895.

QUATRIEME ANNÉE

Mémoires d'un mandarin, par Eug. Muller. — L'Aérolithe, comédie en un acte, par la comtesse de Houdetot. — Le Tambour, par Piedagnel. — L'orfèvrerie au Louvre, par G. Migeon. — Les chevaliers du roitelet, par Ch. Marsillon. — L'ami du foyer. — Jeux d'esprit. — Portrait de Mme de Pompadour.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires. *Abonnements :* **Un an, 6 fr. ; Six mois, 3 fr.**

VIENT DE PARAITRE

à l'Imprimerie CHASPOUL et veuve BARBAROUX

Place de l'Evêché, 20, à Digne

ANNUAIRE

Administratif et Commercial

(ANNÉE 1895)

par M. Ferdinand TARTANSON

Chef de bureau à la Préfecture des B.-Alpes

Prix : **2 francs**; franco par la poste, **2 fr. 35.**

CYCLES GROS TUBES HALLOT

Derniers Modèles 1895

USINE ET BUREAUX

Paris, 18, rue de la Folie-Méricourt, Paris.

Bicyclette grand cadre, extra gros tubes 95, grands pignons pneus Kosmos ou Michelin, chaîne genre Ferry, roulement et mouvement genre Holus, poids 12 kil. 500, absolument garantie contre tous vices de construction et de matière.

Prix incroyable : **250 francs**

Envoi *franco* du catalogue.

Nouvelle conquête de la Science

LES HERNIES

Le Docteur GÉRARD, de la Faculté de Paris, diplômé du Ministère de l'Intérieur, vient de découvrir un astringent assez énergique pour obtenir promptement l'occlusion de l'anneau herniaire. Il ne suffisait pas, comme tant d'autres l'ont fait avant lui, d'appliquer un bandage médicamenteux ou une pommade quelconque pour fermer le passage de l'anse intestinale : il fallait trouver un remède inoffensif et vraiment efficace, grâce auquel la guérison radicale de la hernie sans opération ne fut plus un vain mot. Telle est la découverte que nous devons au savant docteur, qui offre gratuitement sa brochure à nos lecteurs contre 45 centimes en timbres-poste, pour frais d'envoi. — Adresser les demandes à M. GÉRARD, 21, rue du Faubourg Montmartre, Paris.

Dr DEBRAY.

GRANDE BAISSE

de Prix

Vins à partir de **20 francs l'hectolitre,** *garantis naturels et achetés directement chez le propriétaire.*

EAU-DE-VIE 1er choix pour fruits,

1 fr. 50 cent. le litre.

E. BERTRAND

MARCHAND DE VINS

SISTERON

A Louer

POUR CAUSE DE DÉPART

Au centre de la ville

MAISON

Avec **Joli CAFÉ** très achalandé

Situation exceptionnelle

S'adresser à Me BASSAC, notaire.

VEAUX

Pour provoquer un bel élevage, sans diarrhée, un engraissement rapide et une chair plus ferme et plus blanche pour les veaux, il ne faut employer pour leur élevage et engraissage que la *Créméine*, laitage remplaçant le lait maternel et permettant aux éleveurs d'économiser leur lait, de le vendre ou de l'utiliser en beurre et fromage. La *Créméine* sert aussi pour l'élevage des agneaux, porcs et poulains. Cette farine hors concours, honorée d'un prix d'honneur et de 81 médailles, ne revient qu'à deux centimes le litre de lait. En vente chez tous les épiciers. Exigez le nom de *Créméine* de la Maison ROQUES du Mans, et se méfier des imitations du nom : *créméine*, ROQUES, au Mans (Sarthe).

A VENDRE

UN COFFRE ANCIEN

Avec Serrure et Compartiments secrets

S'adresser au Bureau du Journal.

SISTERON-JOURNAL

EST EN VENTE

à MARSEILLE : chez M. GAUCHON Cours Belzunce.

à AIX : chez M. César MARTINET Cours Mirabeau.

A VENDRE

UNE MAISON

Composée de trois pièces, située à La Coste.

S'adresser à M. REBATTU fils aîné, ou au bureau du journal.

La Meilleure des Eaux de Table

Voici l'analyse faite par l'Académie de médecine de Paris des substances contenues dans un litre d'eau de la source «Les Bernardins», de Vals, prime du *Sisteron-Journal.*

Bicarbonate de soude.....	1.5838
Bicarbonate de potasse...	0.0337
Bicarbonate de chaux....	8.4548
Bicarbonate de magnésie	0.3664
Bicarbonate de fer	0.0333
Bicarbonate de manganèse.	traces
Sulfate de soude.....	0.1281
Chlorure de sodium....	0.0365
Silice.....	0.0740
Alumine.....	0.0930
Acide carbonique libre.	1,4681

Envoi d'une caisse de 50 bouteilles contre mandat de 15 fr. adressé à l'administration du *Sisteron-Journal.*

Port en sus.

AUX HERNIAIRES !

Madame **Veuve PELLEGRIN** a l'honneur d'informer le public qu'elle continue la confection et la vente des **BANDAGES** au 2me étage de sa maison, située aux Quatre-Coins, à côté de la Chapellerie.

Caisse d'Escompte et de Crédit

10, rue Joubert, PARIS

Avances sur simple signature, à long terme, à toutes personnes solvables; escompte de traites, ouvertures de crédit, renseignements gratuits sur toutes valeurs cotées ou non cotées ; achat de valeurs dépréciées. Solution immédiate. — *Ne pas confondre avec certaines Maisons.*

Histoire de France

par J. Michelet.

La publication en livraisons illustrées à 10 centimes de l'admirable **Histoire de France** de J. Michelet, a ému, comme nous le pensons bien, le pays tout entier. A peine la première série est-elle parue et les éditeurs Jules ROUFF & Cie sont obligés d'en faire de nouveaux tirages pour satisfaire à la noble curiosité d'un nombreux public qui, ne connaissant que de réputation ce monument de l'esprit humain, veut le voir de près et en mesurer toute la hauteur; c'est une vraie passion, bien faite pour nous réjouir, car elle respire le patriotisme.

La seconde série vient d'être mise en vente ; elle est digne de la première, par le soin apporté au texte comme par la magnificence des illustrations.

Pour recevoir franco les 10 premières séries au fur et à mesure qu'elles paraîtront, adresser cinq francs en timbres ou mandat-poste aux Editeurs Jules Rouff, 14, Cloître Saint-Honoré, Paris.

CARTES DE VISITE sur beau carton depuis **1** fr. **50** cent. *le cent.* Plus de **100** types à choisir. La bordure deuil augmente le prix de 1 fr. par cent. Liv. rapide. A l'imprimerie du Journal.

Un élégant Calendrier de poche accompagne chaque livraison

A CÉDER DE SUITE

ATELIER

de

CORDONNERIE

Situé rue Droite, Sisteron.

S'adresser à Mme Théréza Brun.

On demande

UN APPRENTI MÉCANICIEN

S'adresser à M. Stanislas **MAUREL**, constructeur-mécanicien, à Sisteron.

VINS NATURELS

Maison de confiance

Jean Rulland

SISTERON

Vin provenant directement de la propriété

à 19 francs l'hectolitre

et au-dessus

EAU-DE-VIE 1re qualité

à 1 franc 45 le Litre

ON PORTE A DOMICILE

MONITEUR des RENTIERS

Journal financier de 16 pages, paraissant le dimanche

RENSEIGNEMENTS SUR TOUTES LES VALEURS

2 fr. par an

23, passage Saulnier, PARIS.

LA MAISON DU

PONT-NEUF

Rue du Pont-Neuf, PARIS

adresse *GRATIS* et *FRANCO*, l'Album et toutes les gravures de Modes Printemps, Été 1895, des **VÊTEMENTS** pour **HOMMES** et **ENFANTS**

Extrait du Catalogue

Complet draperie nouveauté très soigné **25 f.**

Veston belle draperie nuance mode **6 f. 60**

Pantalon draperie fantaisie disposition nouvelle **5 f. 75**

Costumes *Cyclistes* veste et culotte article extra **19 f. 50**

VÊTEMENTS POUR DAMES

Bonneterie, Chapellerie, Chemises, Chaussures et tout ce qui concerne la toilette.

Tous les achats faits à la Maison du Pont-Neuf, sont *remboursés* par une police de la SÉQUANAISE « Société pour la reconstitution des Capitaux ».

VÊTEMENTS POUR TOUS LES SPORTS

Expédition FRANCO dans toute la France à partir de 20 francs

Rue du Pont-Neuf, nos 4, 6, 8, PARIS

PAS de SUCCURSALES

POUR TEINDRE SOI-MÊME
EN TOUTES NUANCES
TOUTES SORTES D'ETOFFES
Employez

LA KABILINE

SE TROUVE PARTOUT

Le gérant : Aug. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

PURIFIEZ L'AIR

en brûlant du **PAPIER d'ARMÉNIE**

Le meilleur Désinfectant connu.

Dans l'intérêt des malades et surtout de ceux qui les entourent, les médecins recommandent de purifier l'air en brûlant du **PAPIER D'ARMÉNIE.**

DÉTAIL : PHARMACIES, PARFUMERIES, PAPETERIES, BAZARS

GROS : **A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris.** *Echtillons gratis.*

Dépôt : *Droguerie de l'Horloge*

Gazette des Chasseurs

Directeur : EMILE BLIN

à FOURCHES (Calvados)

ABONNEMENTS :

France, 3 francs par An ; Etranger, 4 francs

COLLABORATEURS : Tous les abonnés.

PAIX . JOIE . ELEGANCE . BEAUX-ARTS

LA FAMILLE

500,000 Lecteurs

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

15 centimes le numéro. — 8 francs par an

16 SUPPLÉMENTS GRATUITS DE MUSIQUE & DE MODE

PATRONS GRATUITS

(un par mois)

CHRONIQUES, ROMANS

Actualités, Gravures d'art, Musique, etc.

COLLABORATEURS CÉLÈBRES

GRAVURES INÉDITES

MODES : Mme Aline VERNON

Numéro spécimen sur demande

PARIS. — 7, RUE CADET, 7 — PARIS

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Fournitures générales pour Entrepreneurs

PLATRE POUR ENGRAIS

BARDONNENCHE & Cie

Entrepôt : Cours St-Jaume

SISTERON (Basses-Alpes)

AVIS

M. CLÉMENT Noël a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une nouvelle chapellerie aux Quatre-Coins, ancienne maison veuve PELLEGRIN.

Par les moyens de fabrication dont il dispose, **M. CLEMENT** assure ses clients qu'ils trouveront, dans ce nouvel établissement, tous les articles de chapellerie *d'une réelle supériorité à des prix indiscutables de*

BON MARCHÉ

Aux Quatre-Coins, ancienne

MAISON Vve PELLEGRIN

A la Renommée

DE LA BONNE

Confectionnée et sur commande

SPÉCIALITÉ

Pour 1re Communion, Mariage et Chasse.

SOLIDITÉ — ÉLÉGANCE

BRUN Aphe

Rue de Leuze (Valaye)

SISTERON (Basses-Alpes)

Prix très modérés

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris ?
Avez-vous des Pellicules ?
Vos Cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR, ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, Rue de l'Echiquier, *PARIS*

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

---

OUTILLAGE | TOURS | MACHINES

pour INDUSTRIELS et AMATEURS | de tous Systèmes | à découper

SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban, *Mortaiseuses, Toupies*, etc.

OUTILS de toutes sortes, Français, Anglais et Américains

pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc., AMATEURS. — **BOITES D'OUTILS**

SCIES, BOIS, DESSINS et toutes Fournitures pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc.

TARIF-ALBUM (300 pages 1,100 gravures) Fco 0,65c.

A. TIERSOT

CONSTRUCTR BREVETÉ A PARIS

16, Rue des Gravilliers.

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY aux Expositions de *PARIS 1890-1891-1892-1893.*

Avis aux Mères de Famille

FARINE *LACTÉE* **NESTLÉ**

est le **MEILLEUR ALIMENT** pour les enfants en bas-âge.
est l'**ALIMENT** le plus **COMPLET** n'exigeant que de l'eau pour sa préparation.
est l'**ALIMENT** le plus **SÛR** pour faciliter le sevrage.
est le **SEUL ALIMENT** recommandé par tous les médecins.

Exiger le nom NESTLÉ sur toutes les boites. GROS, **A. CHRISTEN, 16, Rue Paro-Royal, PARIS**

SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES ET GRANDES MAISONS D'ÉPICERIE

CHOCOLATS D'AIGUEBELLE

Fabriqués par les PÈRES TRAPPISTES

Se vend chez les principaux négociants

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement		12 mois	6 mois	3 mois
	Paris et Seine	50f	26f	14f
	Départements	56	29	15
	Étranger. . .	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les *Bureaux de poste*, les agences du *Crédit Lyonnais* et celles de la *Société générale* de France et de l'Etranger.

Si Vous Voulez EVITER LES EPIDEMIES

Si Vous Voulez EVITER LA CONTAGION

en visitant vos amis atteints de maladies infectieuses :

LAVEZ-VOUS

avec le

SAVON AU GOUDRON

DE BARBIER

Prix : 0.40, 0.75 & 1. 20.

32me ANNÉE

LE RAILWAY

(Paraissant tous les samedis)

HORAIRE SYNOPTIQUE DES CHEMINS DE FER

P.-L.-M., Midi, Italiens, Saint-Gothard, Espagne, Services Internationaux & Maritimes, Rhône, Gironde, Hérault, Bouches-du-Rhône, Sud France, Corse.

DIRECTION ET ADMINISTRATION

36, BOULEVARD DU PONT-NEUF, NICE

EN VENTE aux Bibliothèques des Gares & chez M. Astier Fils, libraire à Sisteron.

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

CIRCULAIRES

Têtes de Lettres

BROCHURES

Lettres de Mariage

DE NAISSANCE

et de Décès

PRIX-COURANT

ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les *Impressions Lithographiques*

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

FACTURES

Livres à Souche

REGISTRES

Labeurs

PROSPECTUS

MANDATS

Etiquettes en Couleurs

VARIÉES

Ladies du CŒUR

HYDROPISIE JAMBES ENFLÉES ASCITE

Traitement Guérisseur sans ponction par le Dr NOBLET

En quelques jours les battements du cœur, les palpitations, l'enflure des jambes et du corps disparaissent entièrement, le sommeil redevient paisible et la respiration normale. Demander l'intéressante brochure accompagnée des attestations, envoyée franco contre 6 timbres-poste adressés au Dr NOBLET, 49, Rue Ste-Anne, Paris.

Consultations tous les jours de 2 à 5 heures et par Correspondance, Remède complet et certain.

SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE

Pour favoriser le développement de l'Epargne par la Reconstitution des Capitaux

SIÈGE SOCIAL : RUE DU BAT-D'ARGENT, 2, LYON

Polices Remboursables à 100 francs

Payables : 5 fr. au comptant ou 6 fr. à terme en 60 mois

Le versement de **1 franc** par mois pendant **60 mois** assure un capital de **1.000 fr. ; 2 francs** par mois assurent **2.000 fr.** et ainsi de suite.

SIX TIRAGES PAR AN

Le Souscripteur participe aux Tirages aussitôt qu'il a effectué le premier versement.

Les valeurs ou titres qui représentent le fonds de reconstitution et qui garantissent le remboursement des capitaux souscrits sont immatriculés au nom de la Société et déposés à la SOCIÉTÉ LYONNAISE DE DEPOTS ET COMPTES COURANTS ET A LA SOCIETE GÉNÉRALE.

Les bordereaux constatant ces dépôts sont communiqués à tout co-sociétaire désireux d'en prendre connaissance.

Pour tous renseignements ou pour souscrire, s'adresser au Directeur, à Lyon, *Rue Bat-d'Argent*, 2, ou à M. *Calixte Beaume*, sociétaire, à Sisteron.

VELOCIPÈDES PEUGEOT

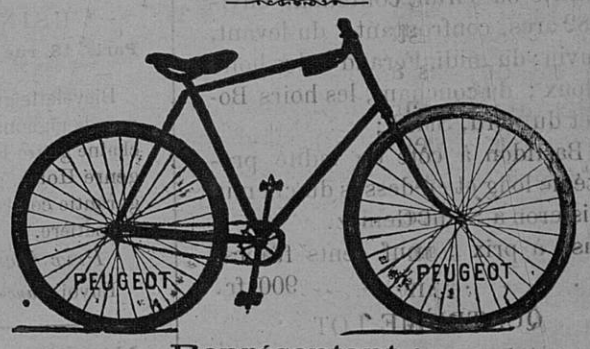

Représentant :

HENRI MARTEL

COUTELIER

A SISTERON

Réparations et transformations de Bicyclettes. — NICKELAGE

---

15 Centimes — *Chaque numéro de 16 pages grand in-4° sur trois colonnes avec nombreuses illustrations inédites, contient au moins 2,800 lignes de lecture.* — Tous les Jeudis.

Journal des Voyages

ET DES AVENTURES DE TERRE ET DE MER

Publie le récit de toutes les explorations célèbres, écrit par les voyageurs eux mêmes :

BINGER • BONVALOT • BRAZZA • BROSSELARD-FAIDHERBE • CATAT COUDREAU • DYBOWSKI • FOA • MIZON - MONTEIL • TRIVIER, ETC.

RÉCRÉATIONS GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES

PRIX NOMBREUX

Les Souscriptions du *Ministère de l'Instruction publique* et les *Prix Montyon* obtenus par les ouvrages qui forment la Bibliothèque du *Journal des Voyages*, prouvent le soin scrupuleux qui préside à la publication des œuvres instructives et attrayantes, de **Mlles Maud Gonne, MM. Améro, Boussenard, Brown, Ch. Canivet, Cortambert, Depping, Dillaye, W. de Fonvielle, Jacolliot, R. Jolly, Morans, E. Moreau, Neukomm, C. de Varigny**, etc.

C'EST LE VÉRITABLE LIVRE DE LA FAMILLE INTÉRESSANT TOUS LES AGES

Abonnement d'essai pendant un mois contre 60 centimes, envoyés : 8, Rue Saint-Joseph, Paris.

OUTILLAGE d'AMATEURS et INDUSTRIELS

Fournitures pour DÉCOUPAGE

A. TIERSOT (Breveté S. G. D. G.)

PARIS, 16, Rue des Gravilliers, 16 PARIS

PREMIERES RÉCOMPENSES A TOUTES LES EXPOSITIONS

USINE à COULOMMIERS

Fabrique de **Tours** de tous systèmes. **Scies mécaniques** et **Scies** à découper plus de 70 modèles, Machines diverses.

OUTILS de toutes sortes. — BOITES d'OUTILS

le TARIF-ALBUM (plus de 300 pag. et 1000 grav.) franco 65 c.

VOLETTES TIERSOT

Machines de premier ordre absolument garanties contre tous vices de construction.

Tous accessoires et pièces détachées

TARIF SPÉCIAL SUR DEMANDE

Mal. du Foie de Matrice Fr. blanches — Etablissement Thermal DE — Scrofule Glandes Tumeurs

BONJONEAU

Près *Montélimar* (Drôme). — 5 à 10 fr. par jour. 1 bouteille par jour **contre l'Obésité**, surtout celle du ventre. — Ecrire au Gérant pour caisse de 60 bouteilles (32 fr.) prise à la Gare de Montélimar.

BANQUE RUSSE

pour le Commerce étranger, fondée en 1871, au capital entièrement versé de 20 millions de roubles (environ 55 millions de francs). Cette Banque est représentée à St-Pétersbourg, Moscou, Londres, Paris. L'Agence de Paris est située 31, Rue du Quatre-Septembre.

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON